



## **MARCHE PUBLIC « Fournitures et services »**

**MAIRIE DE FAY AUX LOGES**

**48 RUE ABBE THOMAS**

**45450 FAY AUX LOGES**

**TEL : 02.38.59.57.11**

**dgs@mairie-fayauxloges.fr**

**FAY'STIVAL 2020**



Date et heure limites de réception des offres :

15 janvier 2020 à 12 heures

# CAHIER DES CHARGES FAY'STIVAL 2020

## 1- INFORMATIONS GENERALES

La Ville de Fay aux Loges a créé depuis 2018 une manifestation culturelle qui se déroule chaque année vers la fin mai.

Cette manifestation intitulée Fay'stival se déroule dans la ville de Fay aux Loges et a pour vocation de proposer une programmation de spectacles vivants diversifiée (théâtre, danse, musique) et accessible au plus grand nombre. Ce Fay'stival permet de mêler des compagnies professionnelles et des troupes amateurs.

Pour réaliser ce projet, la Ville de Fay aux Loges fait appel aux services d'une compagnie capable d'assurer la direction artistique et la direction technique de la programmation.

### **La ville organise la 3<sup>ème</sup> édition du Fay'stival qui se tiendra du 20 au 24 Mai 2020**

Cette manifestation comprendra prioritairement l'accueil de spectacles professionnels. Des spectacles amateurs et des actions culturelles viendront compléter la programmation.

La Ville est organisatrice du projet.

A ce titre, elle garde à sa charge :

- L'élaboration du projet global
- La recherche de partenaires et de financements
- La mise à disposition des lieux de spectacles
- La logistique
- La communication
- La gestion du personnel municipal
- La gestion des équipes bénévoles

Pour la réalisation du projet, la Ville s'engage à verser à la compagnie qui gèrera le Fay'stival la somme prévue au budget couvrant la partie « artistique » du projet :

- Programmation professionnelle (achat ou rémunération des artistes)
- Rémunération des professionnels encadrant l'action culturelle
- Direction artistique
- Direction technique et équipe technique des lieux et spectacles
- Location du matériel technique.
- Assurance du matériel technique
- Frais de transports contractualisés
- Frais administratifs
- SACD

La Ville garde à sa charge :

- L'équipement des lieux (location de matériel, d'instruments, de tables, chaises,...)
- Les frais liés à la communication
- Les frais d'hébergement et de repas
- Les frais liés au personnel non artistique (restauration, ménage,...)

- Les frais liés à l'accueil du public, billetterie, réservations,...

Aucun allotissement n'est prévu pour ce marché.

Il est précisé que la Ville conserve l'entière responsabilité de la réalisation du Projet ainsi que, de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

## 2- DEFINITION DES BESOINS

La compagnie assure la direction artistique du projet, à ce titre, elle s'engage à proposer à la Ville une programmation complète d'au moins 7 spectacles professionnels.

En tant que diffuseur de spectacles, elle prend à sa charge :

- Les contacts et négociations avec les compagnies ou artistes pressentis.
- L'adaptation technique des spectacles si besoin.
- La collecte de tout document nécessaire à la communication.
- L'achat des spectacles
- La rémunération des artistes et techniciens intermittents du spectacle
- L'organisation d'actions culturelles en amont de la manifestation avec les scolaires notamment de l'école élémentaire et du collège mais aussi les enfants fréquentant le centre de loisirs sans hébergement et la maison des jeunes.

Elle s'engage à travailler en concertation avec la Ville et à se rendre disponible pour des réunions, rencontres, visites sur site,... chaque fois que nécessaire et à se rendre disponible pour la communication de l'événement.

La Ville et la Compagnie feront le bilan de l'opération réalisée dès la mi-juin, afin de poser les bases du projet de l'année suivante.

## 3- CANDIDATURES

### 1/ Conditions d'éligibilité :

- Compagnie professionnelle travaillant dans le domaine du spectacle vivant et ayant déjà organisé un ou des festivals sur plusieurs jours et plusieurs lieux.

### 2/ Cahier des charges :

#### Volet artistique :

Travail en direction d'un large public (notamment familial), accessible au plus grand nombre, avec une exigence esthétique et qualitative et une inscription forte dans le monde contemporain, avec la présentation de 7 spectacles (minimum) (voir programmation précédente).

#### Volet médiation :

Mise en place d'actions nouvelles et reprise d'actions existantes en direction des publics variés notamment les enfants et les adolescents, par exemple :

- Ateliers en élémentaires, collège, clsh, maison des jeunes

- Ateliers amateurs ou stages adultes, enfants
- Actions diversifiées avec la population (répétitions publiques, ateliers, rencontres ....)

### **3/ Conditions financières :**

Budget maximum alloué : 50 000 €

### **4/ Acte de candidature et calendrier :**

Il est demandé à la compagnie d'établir une fiche programmation dans le respect du cahier des charges, en indiquant les directions, et piste de travail envisagées (spectacles et actions de médiation).

Cette fiche de candidature (A4 recto-verso maximum) sera accompagnée d'un CV de la compagnie (A4 recto-verso maximum) devra être envoyée par mail [dgs@mairie-fayauxloges.fr](mailto:dgs@mairie-fayauxloges.fr) avant **le 15 janvier 2020**.

### **5/ Choix de la compagnie :**

L'examen des projets et le choix de la compagnie se feront au regard de la pertinence, l'originalité, l'expérience et la qualité du projet proposé, au regard des objectifs fixés dans le cahier des charges et de l'engagement financier de la ville.

Le choix se fera selon les critères suivants :

40 % pour le prix
60 % pour le projet artistique

La décision de la ville est souveraine et ne nécessite pas de justification argumentée. Les candidats non retenus seront informés de la décision.

## **4- MATERIEL TECHNIQUE ET ESPACE**

Les spectacles seront organisés pour partie dans la salle des fêtes municipales (descriptif), dans les locaux de l'ancienne usine électrique du canal (descriptif). Ils peuvent aussi être organisés dans la ville, en plein air selon la configuration du spectacle.

## **5- CONTACT**

Pour toutes questions ou compléments d'information, vous pouvez contacter la ville de Fayaux-loges à l'adresse suivante [dgs@mairie-fayauxloges.fr](mailto:dgs@mairie-fayauxloges.fr) ou auprès de Mme REVALIER, DGS de la mairie au 02.38.59.41.06.